



Objectif général: Donner des soins globaux et aider la mère et l'enfant avant, pendant et après la grossesse et l'accouchement, afin que la grossesse, l'accouchement et la période post-partum se déroulent de manière optimale.

ACTIVITÉS

- Suivre des grossesses et effectuer des accouchements

- Informer et soutenir les patientes sur le plan psychosocial

- Effectuer des tâches infirmières dans le service obstétrique, fertilité et néo-natal

- Exécuter des tâches soignantes

- Participer à la continuité et à la qualité des soins

- Effectuer des tâches administratives liées aux patients

TÂCHES

- Diagnostique la grossesse à l'aide de tests et reconnaît les signes de problèmes;
- Effectue des examens afin de surveiller le déroulement normal de la grossesse et pour pouvoir détecter le plus rapidement possible des situations problématiques et fait rapport à ce propos au gynécologue;
- Surveille, à l'aide de moyens cliniques et techniques, la mère et l'enfant pendant l'accouchement pour suivre de manière précise le déroulement du travail et de l'accouchement de sorte que la santé de la mère et de l'enfant soit assurée;
- Soutient et motive la mère pendant l'accouchement normal et assiste le gynécologue en cas de problèmes pendant l'accouchement;
- Contacte et assiste le gynécologue en cas de problèmes avec la mère ou l'enfant;
- Examine et soigne le nouveau-né, prend les mesures nécessaires en cas de problèmes et en informe le pédiatre;
- Effectue des accouchements normaux;
- Informe et conseille les patientes au sujet de la régulation des naissances, de la grossesse, de l'accouchement et de la période post-partum;
- Informe et conseille la patiente au sujet d'un programme de préparation à l'accouchement et à la parentalité;
- Conseille, encadre et donne des explications à la mère après l'accouchement (ex. allaitement au sein);
- Donne des explications aux patientes et aux visiteurs concernant l'état de santé de la mère et de l'enfant et les rassure si nécessaire;
- Apporte un soutien psychologique lors de grossesses arrêtées ou lors de problèmes et donne des renseignements pour les démarches en cas de décès;
- Exécute des actes techniques infirmiers selon ou sans prescription médicale tels que:
 - Donner des injections, placer des perfusions, soigner des plaies, placer des sondes alimentaires, faire des prises de sang;
 - Assister l'anesthésiste lors de la mise sous anesthésie péridurale;
 - Assister le gynécologue lors de consultations ambulatoires, ponctions amniotiques, monitoring, profils glycériques et lors d'urgences pour des césariennes, lors d'interruption de grossesse, lors de fécondation médicalement assistée;
- Effectue les actes médicaux confiés par le médecin;
- Observe, identifie et établit l'état de santé des patients attribués, détecte des changements éventuels anticipe des situations de crise et, en cas d'urgence, prend de sa propre initiative les mesures nécessaires dans l'attente du médecin;
- Surveille et évalue les paramètres des patientes et ajuste, selon les prescriptions médicales, les appareils médicaux sur base de l'évolution de ces paramètres;
- Prépare, selon la prescription médicale, la médication, la vérifie et l'administre;
- Aide la mère et l'enfant lors des soins corporels et d'hygiène quotidiens, tels que s'habiller et se laver;
- Veille au confort général de la mère et de l'enfant;
- Donne des indications et des instructions aux aides-soignants;
- Etablit le plan de soins;
- Donne les informations nécessaires sur les patients lors des réunions d'équipes multidisciplinaires afin d'assurer la continuité des soins;
- Informe le médecin traitant sur l'état de santé des patients et donne des conseils au sujet de la thérapie indiquée;
- Enregistre les données des patients, les paramètres et les actes infirmiers exécutés (ex.: le Di-RHM);
- Remplit divers formulaires et documents;
- Tient à jour le dossier infirmier des patients;



- Autres activités

- Rédige des prescriptions médicamenteuses;
- Aide à l'exécution de tâches ménagères, comme préparer, distribuer et reprendre les repas et faire les lits;
- Veille au fonctionnement correct des équipements techniques au sein de son service;



CRITÈRES

Connaissance et savoir-faire

- Formation conforme aux exigences légales d'application pour l'exercice de la fonction;
- Possède une connaissance pratique du matériel médical;
- Sait travailler avec les outils informatiques spécifiques;
- Période de familiarisation: 6 - 12 mois

Gestion d'équipe

- Gestion d'équipe non-hiérarchique: donne des indications et des instructions aux aides-soignants;

Communication

- Possède des aptitudes à l'écoute;
- Discute avec les patientes et leur proches et leur procure des renseignements concernant leur état de santé;
- Conseille les (futurs) mères au sujet de la grossesse, de l'accouchement et des soins du nourrisson;

Résolution de problèmes

- Encadre les mères lors de périodes difficiles et leur donne des explications concernant, entre autres, l'alimentation et le soin du nourrisson;
- Préviend le gynécologue en cas de problèmes pendant la grossesse ou l'accouchement;
- Préviend le pédiatre en cas de problèmes pendant l'accouchement et en post-partum;
- Contacte le responsable hiérarchique en cas d'anomalies ou de problèmes pratiques;

Responsabilité

- Se charge de l'exécution des accouchements normaux et assiste le gynécologue lors de problèmes pendant l'accouchement;
- Se charge du suivi des grossesses et des accouchements;
- Conseille la mère au sujet de la grossesse, de l'accouchement et des soins du nourrisson;
- Se consulte avec les collègues, le responsable hiérarchique, le gynécologue, le pédiatre et d'autres prestataires de soins au sujet de l'état de santé des patients et des traitements à effectuer;
- Intervient en cas d'urgence dans le respect des procédures et des protocoles en vigueur ou dans l'attente du médecin;
- Assiste le médecin lors de l'exécution d'actes spécifiques techniques;

Facteurs d'environnement

- Présence limitée de bruit (< 60dB);
- Contact direct quotidien avec la saleté, les mauvaises odeurs, la poussière ou les excréments de personnes;
- De temps à autre, contact avec des maladies contagieuses;
- Le travail sur écran (<80 %) est une exigence de la fonction ;
- De lourdes charges doivent être quotidiennement déplacées;
- L'exercice de la fonction requiert une position debout prolongée;
- Les activités exigent de faire appel quotidiennement à la force ou de travailler dans une position inconfortable;
- Peu de contact personnel avec la maladie, la souffrance ou la mort;
- De temps à autre, contact avec des personnes verbalement ou physiquement agressives;



L'IFIC VOUS INVITE A LIRE ATTENTIVEMENT LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- O A L'EXCEPTION DES TITRES DE FONCTIONS PROTÉGÉS PAR LA LÉGISLATION, LES TITRES DES FONCTIONS SECTORIELLES SONT STRICTEMENT INDICATIFS, C'EST-À-DIRE QU'ILS SERVENT UNIQUEMENT À FACILITER L'IDENTIFICATION DES FONCTIONS AU SEIN DE L'ÉVENTAIL SECTORIEL (GRÂCE À UN TITRE CHOISI SUR BASE DE L'USAGE MAJORITAIRE CONSTATÉ). CEPENDANT, UN MÊME TITRE DE FONCTION PEUT PARFOIS RECOUVRIR DES RÉALITÉS DIFFÉRENTES SUR LE TERRAIN. DONC, SEUL LE CONTENU (ET NON LE TITRE) DE LA FONCTION PEUT ET DOIT SERVIR DE BASE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE FONCTION SECTORIELLE.
- O PAR SOUCIS DE LISIBILITÉ, NOS DESCRIPTIONS DE FONCTIONS SONT RÉDIGÉES AU MASCULIN. CEPENDANT, L'ENSEMBLE DE DESCRIPTIONS DE FONCTIONS S'APPLIQUENT À TOUS LES GENRES (M/F/X).
- O LES ÉLÉMENTS SUIVANTS SONT CONSIDÉRÉS COMME ÉTANT LA NORME POUR L'EXERCICE DE TOUTES LES FONCTIONS ET NE SONT DONC PAS DÉCRITS/RAPPELÉS AU SEIN DE CHAQUE DESCRIPTION DE FONCTION, SAUF LORSQU'ILS CONSTITUENT UNE PART SPÉCIFIQUE DE L'ACTIVITÉ :
 - **Le respect de la légalité est la norme pour toutes les fonctions, qui doivent s'exercer conformément aux modalités et conditions prévues dans les différentes sources légales, réglementaires ou conventionnelles d'application tant au niveau sectoriel qu'institutionnel (législations, codes, conventions, procédures, protocoles, etc.).**
 - **Le respect de la confidentialité ou du secret professionnel dans l'exercice de la fonction: s'appliquent à tous conformément à la législation relative au contrat de travail (Article 17, 3°, de la loi du 3 juillet 1978)**
 - **La collaboration aux projets et le soutien des collègues font partie de l'exercice normal de toute fonction (ex : entraide ponctuelle, accueil et accompagnement de jobistes ou nouveaux collègues, participation aux réunions d'équipes, etc.)**
 - **La participation à la vie sociale de l'institution fait partie de l'exercice normal de toute fonction (ex: participation à l'organisation d'évènements internes).**
 - **Le maintien des connaissances : les titulaires de la fonction sont amenés tout au long de leur carrière à s'adapter aux évolutions de leur métier (ex : en suivant les formations organisées par l'employeur, en se tenant au courant des évolutions du métier ou en réalisant des recherches documentaires dans leur domaine d'activité). Le niveau de formation requis pour l'exercice d'une fonction sectorielle repris à la rubrique « connaissance et savoir-faire » englobe la formation en tant que telle ainsi que la formation continue légalement obligatoire pour l'exercice de la fonction en question.**